



N°7
Décembre 2017

Serène

Serène

Bulletin de liaison **Contrat territorial**

> édit'eau

Voici déjà 4 ans que les actions du contrat territorial Serène se déclinent sur le terrain. Dans un an tout juste, l'heure sera au bilan des 5 années (2014-2018) qui auront été mises au service des milieux aquatiques de notre bassin versant Ouest aveyronnais.

Sans prédire des conclusions qui ressortiront de cette évaluation, je voudrais d'ores-et-déjà vous faire part de la motivation sans faille de l'ensemble des acteurs concernés.

En effet, et comme vous avez certainement pu le constater sur le terrain, plusieurs chantiers importants ont été menés en 2017 : poursuite des travaux liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, optimisation environnementale du plan d'eau de Saubayre, investissements dans la mise aux normes des assainissements individuels et collectifs...

D'autres actions, moins visuelles mais tout aussi importantes, ont également été menées, notamment à destination des exploitants agricoles, propriétaires de plans d'eau ou encore scolaires : accompagnement dans des diagnostics érosion et plans d'eau, montage de dossiers d'aides à l'investissement en matériel innovant, animations « mon école, mon cours d'eau », etc. Que toutes les structures et personnes ayant participé à ces actions soient sincèrement remerciées.

C'est aussi cet investissement humain qui fait vivre et donne du sens à notre projet.

Michel ARTUS
Président du SMBV2A



Plans d'eau sur le bassin de la Petite Serène (Lunac).

LES PETITS ÉCOLIERS... LES PIEDS DANS L'EAU !



« Mon école, mon cours d'eau »
à La Bastide l'Évêque
(mai 2017).

Dans le cadre de l'édition 2017, pas moins de 144 élèves des communes concernées par le bassin versant de la Serène ont participé à l'opération « Mon école, mon cours d'eau ». À travers ce projet de communication et sensibilisation, les écoliers bénéficient d'une demi-journée d'animation sur le terrain, généralement sur un ruisseau localisé à proximité de leur établissement. Des ateliers ludiques en bord de cours d'eau permettent d'aborder différents thèmes en fonction des possibilités offertes par le site. L'objectif recherché est bien de faire découvrir la richesse des milieux aquatiques et d'inciter ainsi à les préserver. Des professionnels encadrent ces animations financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le conseil départemental de l'Aveyron, et les collectivités adhérentes au SMBV2A.





1. Vidange
du plan d'eau
de Saubayre
à La Fouillade



2. Moine hydraulique
sur le plan d'eau de Saubayre
à La Fouillade.

3. Pêche de sauvegarde
sur le plan d'eau de Saubayre.

2017 / UN FOCUS PARTICULIER SUR LES PLANS D'EAU

DES TRAVAUX D'OPTIMISATION ENVIRONNEMENTALE AU PLAN D'EAU DE SAUBAYRE À LA FOUILLADE (B1)

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2016 sur le plan d'eau amont de Cavagnal (voir bulletin de liaison n°6), l'année 2017 a permis la concrétisation du chantier d'optimisation environnementale et hydraulique du plan d'eau de Saubayre, propriété de la commune de La Fouillade.

L'objectif principal des travaux était de mettre le plan d'eau aux nouvelles normes hydrauliques et limiter son impact environnemental sur le cours d'eau localisé en aval.

D'une part, les aménagements hydrauliques ont consisté à reconstruire le déversoir de crue qui était sous-dimensionné, ceci concourant à limiter les risques de déstabilisation du barrage et garantissant ainsi la sécurité des usagers et riverains du site.

D'autre part, les travaux d'optimisation environnementale ont permis d'installer un moine hydraulique (ouvrage répartiteur d'eau) et un filtre à graviers. L'intérêt de ces dispositifs complémentaires est d'assurer une meilleure transmission des débits en aval (en période d'étiage), tout en préservant la température et la qualité de l'eau.

À l'heure où nous éditons le présent bulletin, le plan d'eau de Saubayre est en phase de re-remplissage sachant qu'il devrait être à nouveau opérationnel pour l'ouverture de la saison de pêche 2018. À noter que des suivis environnementaux post-travaux sont prévus sur deux saisons estivales consécutives (2018 et 2019).

Montant des travaux : 158 000 € HT.

Partenariat financier : État (35 %), Agence de l'Eau Adour Garonne (27%), Conseil Régional Occitanie (7 %), Commune de La Fouillade (31 %).



UN GUIDE TECHNIQUE PLANS D'EAU (B2a)

Début novembre 2017, un tout nouveau guide technique relatif à la gestion des plans d'eau a été co-édité en partenariat entre le SMBV2A (Aveyron amont) et le SMBVV (Viaur). Ce dernier a été diffusé aux 234 propriétaires de plans d'eau localisés sur le bassin de la Serène, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du contrat territorial. Ce document est téléchargeable sur le site www.aveyronamont.fr à la rubrique Documents. Des exemplaires imprimés sont disponibles sur demande auprès du SMBV2A (coordonnées en p. 4).

Montant du dossier* : 3 413 € TTC.
Partenariat financier* : Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %), SMBV2A (50%).

* partie Aveyron Amont

UNE JOURNÉE TECHNIQUE DEDIEE À LA GESTION DES PLANS D'EAU (E2)



Le 21 novembre dernier à La Fouillade, plusieurs propriétaires de plans d'eau du bassin de la Serène ont participé à une journée technique autour de l'optimisation de la gestion environnementale des ouvrages. En plus de la diffusion du nouveau guide (voir ci-contre), la journée a permis de découvrir très concrètement les aménagements réalisés sur les plans d'eau de Cavagnal (mise en dérivation) et Saubayre (installation d'un moine et d'un filtre à graviers). Il ressort de cette journée que des solutions techniques existent en vue de limiter l'impact environnemental d'un plan d'eau, tant en termes de préconisations d'entretien que de travaux spécifiques. Certains propriétaires désireux d'améliorer leurs ouvrages ont profité de la journée pour s'inscrire dans le dispositif de « diagnostic de plan d'eau » (voir p. 3).

Érosion de versant
sur le bassin de la Serène
de Sanvensa.



**POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
SUR CES NOUVEAUX DISPOSITIFS**
(y compris concernant
les inscriptions sur les diagnostics),
veuillez contacter directement
le SMBV2A
(coordonnées en p. 4).

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET PROPRIÉTAIRES DE PLANS D'EAU

Faisant suite à l'actualisation du programme d'actions du contrat Serène intervenu fin 2016, plusieurs actions spécifiques ont été mises en place sur la période 2017-2018. Ces dernières ciblent deux enjeux prioritaires relatifs à la limitation de l'impact environnemental des plans d'eau et à la prévention de l'érosion des versants souvent à l'origine de l'aggravation du phénomène d'ensablement des cours d'eau.

DIAGNOSTICS DE PLANS D'EAU ^(B2b)

Depuis la fin de l'année 2017, des diagnostics gratuits sont proposés aux propriétaires de plans d'eau sur la base du volontariat.

Ces diagnostics ont pour vocation d'aider les propriétaires d'ouvrages à mieux connaître leur plan d'eau pour essayer d'optimiser leur gestion, et ainsi diminuer leur empreinte environnementale tout en maintenant leur usage.



20 diagnostics sont prévus. En cas de demande supérieure, une priorisation au regard de l'impact environnemental supposé du plan d'eau sur les cours d'eau sera mise en place.

DIAGNOSTICS ÉROSION / BOCAGE ^(B3a)

Au même titre que pour les plans d'eau, des diagnostics gratuits « érosion / bocage » sont proposés aux exploitants agricoles localisés sur des secteurs sensibles à l'érosion de versants, situation très fréquente sur le secteur des Serènes. Ces diagnostics, dont l'objectif est de proposer des modifications de pratiques tout en s'assurant d'un équilibre fourrager, sont menés en deux temps. Une première partie voit l'intervention d'un ingénieur agronome de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron qui apporte son expertise en identifiant avec l'exploitant les zones sensibles et en préconisant des adaptations (modification des rotations, conseils en terme d'utilisation de matériels et de nouvelles pratiques...). Enfin, la 2^e partie du diagnostic est directement menée par une technicienne de l'association Arbres Haies Paysages d'Aveyron sur le thème du bocage. Il s'agit d'un conseil spécifique apporté en terme de gestion des formations boisées existantes et au besoin de plantations de haies anti-érosives.

Les 20 diagnostics prévus sont prioritairement ciblés sur les secteurs à fort aléa érosif, déterminés lors de l'étude spécifique de 2015 (voir bulletin de liaison n°5).

AIDES À L'INVESTISSEMENT DE MATÉRIEL PERMETTANT DE LIMITER L'ÉROSION ET LES TRANSFERTS DE POLLUANTS ^(B3c)



Depuis 2017, le SMBV2A apporte un appui technique et administratif au montage des dossiers de demande d'aides concernant des équipements spécifiques (sous la forme d'appels à projets). Ces aides relèvent du plan de développement rural régional (PDRR) 2014-2020, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du FEADER pouvant atteindre jusqu'à 40 % du coût de l'acquisition.

Les dépenses d'investissement (mesure 413) doivent répondre à des enjeux environnementaux, et notamment à la lutte contre l'érosion et à la réduction des produits phytosanitaires. Par exemple, l'achat de semoirs directs, herse étrilles, bineuses à maïs, broyeurs de refus, etc. sont éligibles à ces aides sous certaines conditions. À ce jour (décembre 2017), les dates de l'appel à projet 2018 ne sont pas encore connues. Dès qu'elles le seront, une communication sera disponible sur le site internet du SMBV2A à l'adresse www.aveyronamont.fr



CONTRAT TERRITORIAL *Serène*

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas
à nous contacter :

SMBV2A - Mairie

16, rue de la Muraille

12390 RIGNAC

05.65.63.58.21

vincent.lavergne@aveyronamont.fr

www.aveyronamont.fr

Chargé de mission

du contrat territorial Serène :

Vincent Lavergne

En route vers 2018...

Assainissement : une étude des réseaux sur le bourg de La Fouillade ^(C5)

En complémentarité avec la mise en service en 2015 de la nouvelle station d'épuration des eaux usées du bourg, la commune de la Fouillade doit lancer prochainement une étude complète de ses réseaux. En effet, dans un souci d'optimisation du processus épuratoire (couple réseau-station), il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux points noirs (mauvais raccordements, intrusions d'eaux claires parasites...), et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires.

Cette étude importante est inscrite en tant qu'action du contrat territorial Serène et doit bénéficier d'une priorisation en terme d'accompagnement financier.

Une 4^e tranche de travaux liée au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (B4)

La mise en oeuvre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) se poursuit en 2018 sur le bassin de la Serène. Un chantier est prévu sur une portion amont de la Petite Serène (communes de La Capelle-Bleys et du Bas Ségala).



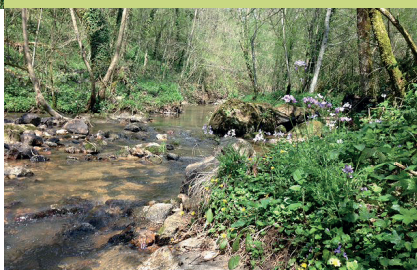
Stabilisation d'un passage à gué dans le cadre des travaux du PPG.

Ce dernier prévoit l'aménagement de passages à gué, la revégétalisation de berges et la pose de clôtures (sous toute réserve de l'accord des propriétaires et de l'obtention des financements correspondants).

Station d'épuration de La Fouillade (en service depuis 2015).



Principaux partenaires



Le ruisseau du Cassurex (Najac / La Fouillade).

UN BILAN DU CONTRAT TERRITORIAL SERÈNE

Le contrat Serène de 5 années se terminant le 31/12/2018, une évaluation du dispositif est prévue fin 2018 - début 2019.

Cette évaluation portera nécessairement sur les aspects techniques et financiers, mais également sociologiques, l'objectif étant de mesurer l'appropriation du projet et de ses résultats par la population locale. Du résultat de cette évaluation dépendra la suite qui sera donnée à la dynamique du contrat.

Remarque : les codes apparaissant entre [...] correspondent à la numérotation des actions du contrat territorial Serène référencées dans les bulletins de liaison n°4 (déc. 2014) et n°6 (déc. 2016).